

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 29-janv.-2010

Date de révision 06-mai-2025

Numéro de révision 4

1. Identification

Nom du produit Dichloromethane, stabilized with ethanol

Cat No. : C12405

No. CAS 75-09-2

Synonymes Methylene chloride; Methylene dichloride

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6,

Canada

Tel: 1-800-234-7437

Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / **Europe** call: +32 14 57 52 11 Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No. **US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

Cancérogénicité Catégorie 1B Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition Catégorie 3

unique)

Organes cibles - Système nerveux central (SNC).

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Attention

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Peut causer de la somnolence et des étourdissements Peut provoquer le cancer



Conseils de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Other Hazards

Contient un perturbateur endocrinien connu ou suspecté

3. Composition/informations sur les composants

| Composant | No. CAS | % en poids |
|-----------------|---------|------------|
| Dichlorométhane | 75-09-2 | > 99.5 |
| Éthanol | 64-17-5 | 0.2 |

4. Premiers soins

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des

soins médicaux.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Obtenir des

soins médicaux.

Ingestion Nettover la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

Symptômes et effets les plus

importants

Notes au médecin

Difficulté à respirer. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements: Provoque une dépression du système nerveux central: Continued or high exposures by inhalation will cause anaesthetic effects. This may result in a loss of consciousness and could prove fatal: Causes formation of carbon monoxide in the blood. Carbon monoxide may cause adverse effects on the cardiovascular system and the central nervous system

Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés La pulvérisation d'eau, le dioxyde de carbone (CO2), une poudre extinctrice, une mousse

anti-alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Méthode -

556 °C / 1033 °F Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Supérieures 22 vol % Inférieure 13 vol %

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques du produit

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Phosgène. Chlorure d'hydrogène gazeux.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

| Santé | Inflammabilité | Instabilité | Dangers physiques |
|-------|----------------|-------------|-------------------|
| 2 | 1 | 0 | N/A |

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles Précautions environnementales Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. S'assurer une ventilation adéquate. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de confinement et de nettoyage

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Aérer la zone.

7. Manutention et stockage

Manutention

Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation.

Entreposage.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas entreposer dans des récipients en aluminium. Matières incompatibles. Agents oxydants forts. Acides forts. Amines. Aluminium. .

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

| Composant | Alberta | Colombie-Brita | Ontario | Québec | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH |
|-----------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|----------------|
| | | nnique | | | | | |
| Dichlorométhane | TWA: 50 ppm | TWA: 25 ppm | TWA: 50 ppm | TWA: 50 ppm | TWA: 50 ppm | (Vacated) TWA: | IDLH: 2300 ppm |
| | TWA: 174 | | | TWA: 174 | | 500 ppm | |
| | mg/m³ | | | mg/m³ | | (Vacated) STEL: | |
| | | | | | | 2000 ppm | |
| | | | | | | (Vacated) | |
| | | | | | | Ceiling: 1000 | |
| | | | | | | ppm | |
| | | | | | | TWA: 25 ppm | |
| | | | | | | STEL: 125 ppm | |
| Éthanol | TWA: 1000 ppm | STEL: 1000 ppm | STEL: 1000 ppm | STEL: 1000 ppm | STEL: 1000 ppm | (Vacated) TWA: | IDLH: 3300 ppm |
| | TWA: 1880 | | | | | 1000 ppm | REL = 1000 ppm |
| | mg/m³ | | | | | (Vacated) TWA: | (TWA) |
| | | | | | | 1900 mg/m ³ | REL = 1900 |
| | | | | | | TWA: 1000 ppm | mg/m³ (TWA) |
| | | | | | | TWA: 1900 | |
| | | | | | | mg/m³ | |

Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité

Protection des mains Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

| Γ | Matériau des gants | Le temps de passage | Épaisseur des gants | Commentaires à gants |
|---|--------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------|
| ı | Viton (R) | < 120 minutes | 0.7 mm | Comme testé sous EN374-3 |
| | Caoutchouc nitrile | < 4 minutes | 0.38 mm | Détermination de la résistance à |
| | | | | la perméation des produits |
| | | | | chimiques |

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu **Type de filtre recommandé :** bas point d'ébullition solvant organique Type AX Brun conforme au EN371

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucun renseignement disponible.

Mesures d'hygiène

dangereux

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physiqueLiquideAspectIncoloreOdeurdoux

Seuil de perception de l'odeur

pH

Aucun renseignement disponible

Non applicable Insoluble dans l'eau

Point/intervalle de fusion -97 °C / -142.6 °F

Point/intervalle d'ébullition 39 - 40 °C / 102.2 - 104 °F @ 760 mmHg

Point d'éclairAucun renseignement disponibleTaux d'évaporationAucun renseignement disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures22 vol %Inférieure13 vol %

Pression de vapeur 350 mbar @ 20 °C

Densité de vapeur 2.93 Densité 1.325

Solubilité Soluble dans l'eau

Coefficient de partage octanol: eauAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammation556 °C / 1033 °F

Température de décomposition > 120°C

Viscosité 0.43 mPa.s @ 20 °C

Formule moléculaire C H2 Cl2 Masse moléculaire 84.93

10. Stabilité et réactivité

Danger de réactionAucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Conditions à éviter Produits incompatibles. Excès de chaleur.

Matières incompatibles Agents oxydants forts, Acides forts, Amines, Aluminium,

Produits de décomposition Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Phosgène, Chlorure d'hydrogène

gazeux

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Renseignements sur les

composants

| Composant | DL50 orale | DL50 épidermique | LC50 Inhalation |
|-----------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Dichlorométhane | > 2000 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rat) | 53 mg/L (Rat) 6 h |
| | | | 76000 mg/m³ (Rat) 4 h |
| Éthanol | LD50 = 10470 mg/kg | Non inscrit(e) | LC50 = 117-125 mg/l (4h) |
| | OECD 401 (Rat) | | OECD 403 (rat) |
| | 3450 mg/kg (Mouse) | | 20000 ppm/10H (rat) |

Toxicologically Synergistic

Aucun renseignement disponible

Products

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

| Composant | No. CAS | CIRC | NTP | ACGIH | OSHA | Mexique |
|-----------------|---------|----------------|---------------------------|-------|----------------|---------|
| Dichlorométhane | 75-09-2 | Group 2A | Reasonably Anticipated | A3 | Х | A3 |
| Éthanol | 64-17-5 | Non inscrit(e) | Known | A3 | Non inscrit(e) | A3 |

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP: (National Toxicity Program)

Connu - cancérogène connu

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène

pour l'homme

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

NTP: (National Toxicity Program)

A1 - cancérogène connu pour l'être humain A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

Mexique - Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes Mexique - Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes

A1 - Confirmed Human Carcinogen

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - Confirmed Animal Carcinogen

A4 - Ne peut être classé comme un agent cancérogène pour les humains

A5 - Not Suspected as a Human Carcinogen

Aucun renseignement disponible Effets mutagènes

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

Component substance is listed on California Proposition 65 as a developmental hazard. Effets sur le développement

Tératogénicité Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Système nerveux central (SNC)

STOT - exposition répétée Aucun connu

Aucun renseignement disponible Danger par aspiration

Symptômes / effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatique, des nausées et des vomissements: Provoque une dépression du système nerveux central: Continued or high exposures by inhalation will cause anaesthetic effects. This may result in a loss of consciousness and could prove fatal: Causes formation of carbon monoxide in the blood. Carbon monoxide may cause adverse

effects on the cardiovascular system and the central nervous system

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs

Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Données écologiques

Écotoxicité

.

| L | Composant | Algue d'eau douce | Poisson d'eau douce | Microtox | Daphnia magna |
|---|-----------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| Γ | Dichlorométhane | EC50:>660 mg/L/96h | Pimephales promelas: | EC50: 1 mg/L/24 h | EC50: 140 mg/L/48h |
| L | | | LC50:193 mg/L/96h | EC50: 2.88 mg/L/15 min | |
| Γ | Éthanol | EC50 (72h) = 275 mg/l | Fathead minnow | Photobacterium | EC50 = 9268 mg/L/48h |
| | | (Chlorella vulgaris) | (Pimephales promelas) | phosphoreum:EC50 = 34634 | EC50 = 10800 mg/L/24h |
| | | | LC50 = 14200 mg/l/96h | mg/L/30 min | |
| | | | | Photobacterium | |
| | | | | phosphoreum:EC50 = 35470 | |
| | | | | mg/L/5 min | |

Persistance et dégradabilité

Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa volatilité.

| Composant | Log Poctanol/eau | | |
|-----------------|------------------|--|--|
| Dichlorométhane | 1.25 | | |
| Éthanol | -0.32 | | |

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

| Composant | RCRA - déchets de série U | RCRA - déchets de série P |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Dichlorométhane - 75-09-2 | U080 | - |

14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN1593

Nom officiel d'expédition DICHLOROMETHANE

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage III

_ TMD

No ONU UN1593

Nom officiel d'expédition DICHLOROMETHANE

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage III

<u>IATA</u>

No ONU UN1593

Nom officiel d'expédition DICHLOROMETHANE

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage III

IMDG/IMO

No ONU UN1593

Nom officiel d'expédition DICHLOROMETHANE

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage III

15. Renseignements sur la réglementation

Inventaires internationaux

| Composant | No. CAS | DSL | NDSL | TSCA | TSCA Inventory notification - Active-Inactive | EINECS | ELINCS | NLP |
|-----------------|---------|-----|------|------|---|-----------|--------|-----|
| Dichlorométhane | 75-09-2 | Х | - | Х | ACTIVE | 200-838-9 | • | 1 |
| Éthanol | 64-17-5 | Х | - | Х | ACTIVE | 200-578-6 | - | - |

| Composant | No. CAS | IECSC | KECL | ENCS | ISHL | TCSI | AICS | NZIoC | PICCS |
|-----------------|---------|-------|----------|------|------|------|------|-------|-------|
| Dichlorométhane | 75-09-2 | Х | KE-23893 | X | X | X | Х | X | X |
| Éthanol | 64-17-5 | Х | KE-13217 | X | Х | X | Х | Х | Х |

Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

| Composant | NPRI | Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques | Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA) |
|-----------------|--|--|--|
| Dichlorométhane | Part 1, Group A Substance Part 4 Substance | Schedule I | |
| Éthanol | Part 5, Individual Substances Part 4 Substance | | |

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

| Composant | substances soumises à | REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses | Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |
|-----------------|-----------------------|---|---|
| Dichlorométhane | - | Use restricted. See entry 59. (see link for restriction details) Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details) | - |

Réservé à un usage industriel et aux professionnels agréés.

Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Composant | No. CAS | OECD HPV | Des polluants organiques persistants | Potentiel de destruction de l'ozone | Restriction des substances dangereuses (RoHS) |
|-----------------|---------|------------|--|---|---|
| Dichlorométhane | 75-09-2 | Inscrit(e) | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Éthanol | 64-17-5 | Inscrit(e) | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

| Composant | No. CAS | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité | Rotterdam Convention (PIC) | Basel Convention (Hazardous Waste) |
|-----------------|---------|--|--|-------------------------------|---------------------------------------|
| Dichlorométhane | 75-09-2 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Annex I - Y45 |
| Éthanol | 64-17-5 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Annex I - Y42 |

16. Autres informations

Préparée par Département sécurité du produit.

Email: chem.techinfo@thermofisher.com

www.thermofisher.com

Date de préparation Date de révision Date d'impression 29-janv.-2010 06-mai-2025 06-mai-2025

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer aux exigences du SIMDUT 2015 pour

s'aligner sur le Système général harmonisé (SGH) pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité